

Bulletin de soutien

Hôpital Charles-Foix

Entreprise / Raison sociale

Code APE / Siret

Mme M. M. et Mme

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

Je fais un don d'un montant de :

30 € 80 € 150 € 200 € 500 € Autre : €

Je souhaite soutenir* :

- L'amélioration de la qualité de vie des patients hospitalisés et de leurs familles
- L'acquisition d'équipements innovants de pointe
- Les programmes de recherche innovants
- L'amélioration de la qualité de vie au travail
- Autre :

* Un seul choix possible.

Pour tout projet spécifique, merci de contacter la Direction du Mécénat
(01 42 17 64 71 - direction-mecenat.aphp-sorbonne@aphp.fr)

En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'Hôpital Charles-Foix est habilité à recevoir des dons et des legs (article L.6141-2-1 du Code de la santé publique). Pour les **entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés**, la déductibilité du don est de **60 % du montant du versement**, dans la limite de **0,5 % du CA HT**. Pour les **particuliers**, la déductibilité est de **66 % du montant du versement**. Pour les **dons IFI** (ex ISF), merci de contacter la Direction du Mécénat (01 42 17 64 71 - direction-mecenat.aphp-sorbonne@aphp.fr). Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don.

J'effectue mon don :

- Par chèque**, libellé à l'ordre de la Régie Centrale de l'Hôpital Charles-Foix
- Par virement bancaire**, en indiquant en objet de virement :
« 042 - Don Hôpital Charles-Foix »
et en renvoyant la preuve de virement avec ce bulletin.

RIB :

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004232	16	Régie Hôpital Charles-Foix
IBAN				BIC
FR76 1007 1753 0030 0020 0423 216				TRPUFRP1

Date : __ / __ / ____ Signature (obligatoire) :

Merci de signer et renvoyer ce bulletin accompagné de votre chèque ou ordre de virement à :
Hôpital Charles-Foix, Régie centrale
7, avenue de la République - 94200 Ivry-sur-Seine

Grâce à votre soutien, nous pourrons faire plus, faire mieux et plus vite, dans l'accomplissement de nos missions en faveur des patients, de leurs proches et de leurs soignants.

Merci pour votre générosité !

Dans le respect du secret professionnel, l'Hôpital Charles-Foix assure un suivi informatisé des donateurs. Ces données ne sont accessibles qu'aux personnels habilités de la Direction du Mécénat. **Conformément au RGPD, vous pouvez exercer vos droits** : accès aux données vous concernant et rectification, opposition, et effacement, en contactant le chargé des relations avec les usagers de l'Hôpital Charles-Foix, 7, avenue de la République, 94200 Ivry-sur-Seine (tél : 01 49 59 44 05, E-mail : cfx-relations-usagers@aphp.fr).